

LÂCHE AGRESSION A LA MAH1

Un détenu coutumier des faits

CP AVIGNON-LE PONTET

Le Pontet, le 22 juin 2024.

Jeudi 20 juin vers 14H45, alors qu'il venait de sortir du quartier disciplinaire le matin même pour des faits de violence, **un détenu a réitéré les faits en portant un coup par SURPRISE au gradé de la MAH1.**

Le voyant attendre devant le bureau des officiers, le gradé lui a tout simplement demandé de circuler et de se rendre à son rendez-vous parloir.

Ce lâche, le terme est faible, a alors fait mine de partir et s'est retourné violemment vers le gradé en lui portant un **coup de poing au niveau de la mâchoire.**



LA RAISON DE CET ACTE DE VIOLENCE ODIEUX :
il exigeait un changement de cellule !

**LA DÉTENTION ET SURTOUT SA GESTION NE SERA
JAMAIS ENTRE LES MAINS DE "VOYOUS" QUI EXIGENT
ET NE SUPPORTENT PAS LA FRUSTRATION !**

**Présente en première ligne, une collègue
CPIP a alors déclenché l'ALARME !**

RETOUR À LA CASE DÉPART ET MISE EN PRÉVENTION AU QUARTIER DISCIPLINAIRE !

Mais HIER encore, vers 11h30, **il balance un sceau d'eau au visage de la surveillante du BGD** venue lui notifier son passage en CDD, la blessant au niveau des yeux.

UNE INTERVENTION ÉQUIPÉE a été nécessaire pour effectuer son changement de cellule.

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice FÉLICITE** l'ensemble des personnels présents sur les interventions et a une pensée particulière pour nos collègues blessés. BRAVO à notre collègue CPIP pour son SANG-FROID et sa réactivité.

L'**UFAP-UNSa Justice DÉPLORE** une fois de plus la recrudescence d'actes violents envers les personnels et **EXIGE** le placement des détenus connus comme étant violents en UDV. Le système est à revoir en profondeur, trop peu de places sont disponibles dans ces structures malgré la recrudescence d'actes violents au sein de nos détentions. Il nous faut les MOYENS INDISPENSABLES afin d'y répondre de façon efficace et immédiate.

L'**UFAP-UNSa Justice CONDAMNE** cet acte et exige de la direction la plus grande fermeté lors du passage de ce « voyou » en CDD, des sanctions pénales à la hauteur de ces actes de violence répétés et **EXIGE** par la suite son **TRANSFERT RAPIDE.**

COMME AIME À LE DIRE LE BUREAU LOCAL : C'EST ENSEMBLE QUE NOUS SOMMES PLUS FORTS !

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice.**